

Le don planifié

Une option intéressante quand les temps sont difficiles

La Société canadienne de la SP compte sur chacun de ses donateurs pour l'aider à mettre au point de meilleurs traitements et à trouver un remède à cette terrible maladie, qui touche tant de Canadiens.

À cause de la situation économique actuelle, de nombreux donateurs réguliers cherchent un moyen de réduire leurs dépenses tout en continuant de soutenir une cause qui leur tient à cœur.

Un don planifié à la Société de la SP est tout indiqué lorsque les temps sont difficiles.

En plus d'éprouver le sentiment de satisfaction que suscite votre soutien à la lutte pour mettre fin à la maladie, une fin toute proche, vous bénéficierez d'avantages intéressants en période de ralentissement économique. Si, comme bon nombre d'entre nous, vous faites une partie de vos dons de bienfaisance à la fin de l'année, c'est le meilleur moment de commencer à planifier votre stratégie pour maximiser vos avantages fiscaux.

Le saviez-vous?

Neuf pour cent des Canadiens adultes ont inclus un organisme de bienfaisance dans leur testament.

(Source : FLA Group à Ottawa)



Par exemple, lorsque vous faites don d'une assurance vie à la Société de la SP, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux directs sur les primes. Quand vous donnez des titres à la Société, vous pouvez éviter de payer l'impôt sur les gains en capital, conformément aux récents changements apportés à la politique de l'impôt.

La présente édition du bulletin *Hommage* a pour but de vous présenter les nombreuses options qui vous permettent de contribuer à la lutte vaincre la SP, même si vous limitez vos dépenses et réduisez votre budget.

Nous ne pouvons vous fournir toute l'information dans ce bulletin. Nous vous conseillons donc de consulter un fiscaliste ou un avocat avant de prendre une décision. Si vous désirez obtenir davantage de renseignements ou parler à un spécialiste, n'hésitez pas à communiquer avec votre bureau local de la Société au **1-800-268-7582**.

Merci beaucoup pour votre engagement dans la lutte pour stopper la SP. Nous vous sommes reconnaissants de votre générosité!

Garantir un avenir sans SP

Dans son budget de 2006, le gouvernement fédéral a aboli l'impôt sur les gains en capital relativement aux dons de titres ou de fonds communs de placement cotés en bourse à des organismes de bienfaisance. En faisant don de tels titres à la Société de la SP, vous ne payez pas d'impôt sur le gain en capital tout en effectuant un don significatif.

Les avantages :

- Avantages fiscaux – Vous ne payez pas d'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres ou de fonds de placement à valeur accrue à la Société de la SP.
- Réduction des frais de courtage – Plusieurs courtiers ne facturent pas de frais pour les dons de bienfaisance.
- Commodité – Les titres peuvent être transférés facilement.
- Reconnaissance – Vous recevrez de la reconnaissance pour votre don pendant votre vie.
- Éradication de la SP – Votre don permettra de soutenir considérablement la recherche sur des traitements et un remède à la SP.

Don d'une police d'assurance vie à la Société de la SP

Les dons d'assurance vie à des organismes de bienfaisance sont avantageux et permettent aux donateurs de faire un don plus élevé qu'ils ne l'auraient cru. Ce type de don est très populaire auprès des Canadiens qui veulent appuyer la Société.

Dans le cas d'un don d'assurance vie à la Société, celle-ci bénéficie des avantages de votre police à votre décès. Votre succession recevra un reçu pour don de bienfaisance donnant droit à un crédit d'impôt; les prestations de votre police ne sont pas soumises à des frais d'homologation (ces frais n'existent pas au Québec).

Vous pouvez faire don d'une police existante en nommant la Société de la SP bénéficiaire, ou souscrire une nouvelle police en désignant la Société comme titulaire et bénéficiaire, ou simplement comme bénéficiaire.

En faisant don d'une police d'assurance vie à la Société :

- vous bénéficiez d'avantages fiscaux élevés;
- vous choisissez parmi une gamme de produits, de prix et de délais de paiement qui vous conviennent;
- vous ne payez pas d'impôt, de frais d'homologation (inexistants au Québec), ou de dettes de succession;
- vous faites un don important pour l'avenir au moyen d'un versement unique, mensuel ou annuel à partir de votre revenu en cours;
- vous contribuez à stopper la SP!

Melanie Y., bénévole dévouée et donatrice de la Société de la SP, a désigné la Société comme bénéficiaire d'une police d'assurance vie : « Après avoir évalué de nombreuses options, j'ai finalement décidé d'acheter (à prix très avantageux, dois-je dire) un peu plus d'assurance vie, payable à la Société. Ce don m'a permis de combler mon désir d'aider la Société tout en respectant mes responsabilités envers mes filles. »

Pour en savoir plus sur le don de police d'assurance vie, veuillez communiquer avec un spécialiste des dons planifiés au 1-800-268-7582.



Le saviez-vous?

Le don d'une police existante ou d'une nouvelle police d'assurance vie vous permet de faire un don important au moyen de versements mensuels ou annuels.



Le Réseau de recherche et de formation stopSP favorise le perfectionnement des stagiaires

Quelques mois seulement après l'annonce de la création de cinq centres régionaux de recherche et de formation au Canada, le Réseau de recherche et de formation stopSP présentait son premier cours d'été.

Ce cours interactif de deux jours a réuni 32 étudiants et chercheurs boursiers spécialisés dans divers domaines scientifiques et cliniques, provenant de plusieurs établissements universitaires du Canada. Ce programme a été conçu pour leur permettre d'accroître leurs connaissances sur la SP et les inciter à poursuivre leur carrière dans le domaine de la recherche sur cette maladie.

Pour ces participants de formations cliniques différentes, ce cours a été inspirant :

« Curieusement, plusieurs amis de ma famille ont la SP, souligne un étudiant de maîtrise. J'ai eu un entretien avec [un chercheur en SP], qui a suscité mon intérêt. J'aime bien le domaine et les personnes qui y travaillent. »

Le Dr Jack Antel était très heureux de constater la grande qualité des étudiants qu'il a rencontrés pendant ce cours inaugural.

« Ce programme, dit-il, répond à nos attentes en réunissant des chercheurs qui seraient intéressés à travailler dans le domaine de la SP. Nous leur avons communiqué de l'information sur cette maladie ainsi que différentes approches de travail dans l'espoir qu'ils poursuivent leur carrière avec nous. »

« Nous sommes heureux, ajoute-t-il, d'avoir cinq centres régionaux de recherche et de formation un peu partout au Canada, car nous pouvons tenir ce type d'événement dans différentes régions du pays. »

Ces cinq centres font partie du Réseau de recherche et de formation stopSP, qui regroupe plus de 100 chercheurs et 250 stagiaires. Entièrement subventionné par la Société de la SP, le Réseau a pour but d'accélérer le rythme de la recherche sur le remède afin d'éradiquer la maladie le plus rapidement possible.

« J'espère que mon don contribuera à l'avancement de la recherche sur la SP. »



Paul Morimanno, donateur de titres

La retraite sied bien à Paul Morimanno. Après avoir travaillé pendant plus de 25 ans pour une grande entreprise canadienne, il partage maintenant son temps entre sa résidence à Montréal et son chalet à la campagne. La vie l'a choyé et, en retour, il veut donner à la communauté.

Voilà pourquoi il y a trois ans, lorsque le gouvernement fédéral (puis provincial) a éliminé l'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres négociés en bourse à des organismes de bienfaisance, Paul Morimanno a vu l'occasion d'appuyer une cause qui lui tient à cœur.

Il soutenait déjà la Société de la SP depuis plusieurs années par des dons mensuels, mais il a décidé de faire un pas de plus en donnant des titres à la Société. M. Morimanno a choisi d'appuyer la Société parce qu'un membre de sa famille a vécu avec la SP pendant plus de 30 ans. Le courage de cette personne a toujours été une source d'inspiration pour lui.

« J'espère que mon don contribuera à l'avancement de la recherche sur la SP ainsi qu'à la découverte de traitements préventifs et du remède à cette terrible maladie. J'avais pensé faire un legs à la Société, mais l'exonération d'impôt sur les gains en

(Suite à la page suivante)

« J'espère que mon don contribuera à l'avancement de la recherche. »

(Suite de la page 3)

capital m'a incité à faire un don de titres maintenant. »

« Peu de gens, ajoute-t-il, savent qu'ils peuvent profiter de cette nouvelle disposition fiscale, avantageuse pour le donateur, mais encore plus pour la cause qu'il appuie. »

Lorsqu'on lui a demandé s'il recommandait le don de titres, M. Morimanno a répondu : « J'encourage les gens à y penser sérieusement, car nos organismes de bienfaisance ont besoin de fonds pour la recherche et les services. »

La Société canadienne de la SP remercie Paul Morimanno pour sa générosité et son engagement!

Guide de préparation d'un testament

Ce guide explique, étape par étape, tous les éléments à prendre en considération dans la préparation d'un testament. Il s'agit toutefois d'un guide et non d'un testament légal. Sur le formulaire de demande d'information ci-joint, veuillez cocher la case correspondant à ce guide ou à tout autre document qui pourrait vous intéresser.

Pour en savoir plus sur les dons planifiés et contribuer à nourrir l'espoir des Canadiens ayant la SP, veuillez visiter le

www.avenirsanssp.ca

Faire un legs à la Société de la SP

Cette année, les Canadiens ont fait davantage de legs aux organismes de bienfaisance que l'année dernière, malgré la situation économique.

Des 57 pour cent de Canadiens qui ont rédigé des testaments, plus de 9 pour cent ont spécifié qu'ils faisaient don d'une partie de leur succession à un organisme de charité. Parmi les autres Canadiens, 1,4 million ont indiqué qu'ils considéreraient inclure un legs dans leur testament.

De nombreuses personnes jugent pratique et facile de faire un don testamentaire à un organisme de charité de leur choix : il n'y a pas de frais initiaux; les fonds peuvent être attribués à des programmes spécifiques; et c'est un moyen significatif d'appuyer une cause qui nous tient à cœur.

Voici quelques éléments à considérer :

- Votre testament est-il à jour? Vous devez le réviser à la suite d'un mariage, d'un divorce, de la naissance d'enfants ou de petits-enfants, d'un changement dans votre situation financière, ou de la décision de faire un don testamentaire de bienfaisance.
- Vous ou votre succession pouvez bénéficier de réductions d'impôt.
- Plusieurs Canadiens choisissent de contribuer à un avenir sans SP en faisant un legs à la Société de la SP.
- Vous pouvez communiquer avec les spécialistes des dons planifiés de la Société pour obtenir plus d'information sur les dons de bienfaisance à la Société.

Quel type de don planifié me convient-il?

- **Legs**
C'est un don que vous faites par testament à un organisme de bienfaisance.
- **Assurance vie**
Le don d'une police d'assurance vie permet à un donateur dont le revenu est modeste de faire un don important grâce à des versements annuels ou mensuels peu élevés.
- **Actions ou titres**
Vous ne payez pas d'impôt sur les gains de capital pour le don d'actions ou de titres dont la valeur a augmenté depuis leur achat.
- **Rentes de bienfaisance**
Ce type de don vous permet d'obtenir un revenu tout en faisant un don en argent à un organisme de bienfaisance : vous recevez une rente à vie exonérée d'impôt.
- **Intérêts résiduels**
Un bien de valeur (comme une propriété) est transféré par acte notarié à un organisme de charité, mais vous conservez l'usage de ce bien pour le reste de votre vie ou pour une période déterminée.
- **Fiducie résiduaire de bienfaisance**
Vous faites don d'actions, d'obligations ou de propriétés à un organisme de bienfaisance par contrat de fiducie. Cette option vous permet aussi de bénéficier d'un revenu.
- **REER ou FEER**
Vous désignez un organisme comme bénéficiaire de votre REER, de votre FEER ou de votre pension de retraite du Régime de pensions du Canada, et vous en retirez des avantages fiscaux.

 *Avenir sans* **SP**^{MD}

Société canadienne de la sclérose en plaques

175, rue Bloor Est
Bureau 700, tour Nord
Toronto (Ontario) M4W 3R8

Communiquez avec nous!

Sans frais : 1-800-268-7582

Courriel : avenirsanssp@scleroseenplaques.ca

Site Web : www.avenirsanssp.ca